



Gratuité membre lors de manifestation association

Par **Samus**, le **23/09/2025** à **11:31**

Bonjour,rnrn rnrnJe suis président d'une association de parents d'élèves.rnrnLors de manifestation nous faisons de la petite restauration (sandwichs, frites...)rnrnNous avons une inconnue, je souhaiterais soit offrir, soit tarifer à prix réduit à nos membres présents lors de la manifestation en remerciement de leur engagement annuel.rnrnSur quelle base juridique m'appuyer?rnrnDois inscrire cette possibilité dans les statuts de l'association?rnrn rnrnVous remerciant par avance de vos réponses.rnrnCordialement,

Par **Rambotte**, le **30/09/2025** à **12:21**

Bonjour.rnrnIl n'y a pas vraiment besoin de base juridique, vos établissez librement vos tarifs.rnrnEt c'est assez universel que les membres bénévoles se voient offrir une boisson ou aient un tarif préférentiel lors de manifestations.rnrnPas besoin de mettre cela dans les statuts.